

Anonyme
LIBERA ME DOMINE
[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.185]

© Jean Duron, 2020,
Centre de musique baroque de Versailles

ATTRIBUTION

Ce motet, considéré comme « remarquable » par Sébastien de Brossard ([Catalogue, p. 352](#)), est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS). Argumentant d'un effectif commun, Peter Bennett (voir ci-dessous p. 117 et suivantes) propose d'associer, dans une section « Independent Mass Movements », ce *Libera me* à la *Messe des morts* (n° d.205) et au *Pie Jesu* (n° d.215).

SOURCE

Anonyme, [sans titre], dans *Recueil Deslauriers* (n° d.185), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 154^v-155^v, F-Pn/ Rés Vma ms 571

(f. 154^v et 155 en entier ; 1^{er} et 2^e systèmes du f. 155^v)

DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater cette pièce pour laquelle aucune concordance n'a été établie.

UTILISATION LITURGIQUE

Office des défunts.

EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

sol2,sol2,ut1,fa3 / bc

Cette disposition chorale peut s'exécuter avec trois voix d'enfants accompagnées par un pupitre de voix de basse. L'ensemble est soutenu par une basse continue. Sébastien de Brossard propose comme combinaison : « SSCBarit. » ([Catalogue, p. 352](#)).

La source ne prévoit pas les retours de texte à la fin des versets, contrairement à l'usage liturgique (voir Marolles, *Bréviaire*, ci-dessous). On pourra faire ces reprises comme indiqué en note dans notre édition.

NOTES SUR LE TEXTE

Répons de l'office des Défunts. « On dit le Respons suivant au jour des Morts seulement ; comme aussi lors qu'on dit pour les Defunts l'Office à neuf Leçons. » (Marolles, *Bréviaire*, voir ci-dessous).

TEXTE & TRADUCTION

- ℟. Libera me Domine de morte æterna, in die illa tremenda,
Quando cæli movendi sunt et terra,
★ Dum veneris judicare sæculum per ignem.
℣. Tremens factus sum ego et timeo, dum discussio ^(a)
venerit, atque ventura ira.
℟. [Quando cæli movendi sunt et terra.]
℣. Dies illa, dies iræ, calamitatis et miseriæ, dies magna et
amara valde.
℟. [Dum veneris judicare sæculum per ignem.]
℣. Requiem æternam dona eis Domine : et lux perpetua
luceat eis.
℟. Libera me Domine de morte æterna, in die illa tremenda,
Quando cæli movendi sunt et terra,
Dum veneris judicare sæculum per ignem.

^(a) Deslauriers : « discutio ».

*Delivrez-moy Seigneur de la mort éternelle en ce jour terrible,
quand les Cieux et la terre seront esbranlez,
lors que vous viendrez juger le monde par le feu.
Je suis saisi de crainte et de tremblement, lors que je pense à
cét examen qui se doit faire, et à la colere qui doit s'allumer.
Quand les Cieux et la terre seront esbranlez.
Ce jour là sera un jour de colere, de calamitez et de miseres,
un jour plein d'amertume.
Lors que vous viendrez juger le monde par le feu.
Seigneur, donnez-luy vostre repos éternel : et faites luire sur
elle vostre éternelle lumiere.
Delivrez-moy Seigneur de la mort éternelle en ce jour terrible,
quand les Cieux et la terre seront esbranlez,
lors que vous viendrez juger le monde par le feu.*

(traduction : *Rituel à l'usage des religieuses
bénédictines de l'Abbaye royalle du Val de Grace,*
Paris, Robert Ballard, 1665, p. 239)

ÉDITION MODERNE

Antoine Boessel, *Sacred Music, Part 2 : Canticles, Psalms, and Masses*, ed. Peter Bennett, Middleton (WI), A-R Editions, 2010, p. 126-131.